



**SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DES PERSONNES
HANDICAPÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Ministre

Paris, le **23 AOUT 2021**

Référence : SE/2021D/3360-CG

Monsieur le Président,

Vous m'avez fait part de vos observations relatives à l'accompagnement des enfants porteurs de trouble du spectre de l'autisme de 0 à 6 ans, tant sur le plan familial que scolaire. Vous évoquez également les difficultés auxquelles leurs parents sont confrontés pour bénéficier d'aides sociales et renouveler leurs droits auprès des Maisons départementales des personnes handicapées.

J'ai pris connaissance de votre démarche et des préoccupations qui la motivent, avec la plus grande attention.

Aussi, je souhaite vous assurer que, depuis l'adoption en 2018 de la Stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement, l'ensemble du Gouvernement est pleinement mobilisé pour répondre aux attentes fortes et légitimes des personnes. Avec les mesures et dispositifs déployés depuis 3 ans, notre pays commence enfin à inverser le retard qui pénalisait trop les familles alors que l'impact sociétal de l'autisme se mesure au quotidien. Les actions s'articulent autour de cinq engagements phares que sont la mise en place d'interventions précoces auprès des mineurs, le renforcement de la recherche et des formations, la scolarisation effective des enfants et des jeunes, l'inclusion des adultes et le soutien aux familles.

Ainsi, le repérage et l'accompagnement précoce des enfants de 0-6 ans s'est massifié, afin de limiter l'apparition de situations de sur-handicap et les échecs d'apprentissage qui mettent en difficulté les enfants mais aussi les familles et les professionnels. Grâce à la grille d'analyse élaborée pour repérer les écarts de développement et diffusée auprès de l'ensemble des professionnels de la petite enfance, le nombre d'enfants repérés est passé de 150 à 6 800, en un an. 63 Plateformes de coordination et d'orientation opérationnelles (PCO) ont été créées pour organiser un parcours d'intervention et de diagnostic précoce dans le champ des troubles du neuro-développement. Lorsqu'un médecin ou un pédiatre repère certains symptômes chez un enfant, il adresse la famille vers une PCO qui les met directement en relation avec des professionnels de la rééducation (psychomotriciens, orthophonistes...) afin d'éviter toute perte de chance. L'orientation vers ce dispositif doit être l'occasion de proposer aux familles un parcours de soins sécurisé et fluide, tout en leur garantissant sa prise en charge. 3 800 familles ont déjà pu bénéficier de ce dispositif, c'est-à-dire qu'un psychologue, un ergothérapeute ou un psychomotricien est intervenu auprès de l'enfant sans que sa famille n'ait à payer, représentant une économie moyenne de 1 500 euros.

.../...

Monsieur GRUYELLES
Président de l'association « Ma p'tite fée autiste »
7 rue Saint-Martin
62110 HÉNIN-BEAUMONT

Le déploiement de ces PCO se poursuit avec l'objectif de couvrir l'ensemble du territoire en 2022, tandis que celles destinées aux enfants de 7 à 12 ans seront progressivement mises en place au cours de cette année.

Parallèlement, et comme vous le soulignez, aider son enfant handicapé, c'est faire de lui sa priorité. Conscient des retentissements que cet engagement peut avoir sur la vie personnelle et professionnelle des aidants familiaux, le Gouvernement a choisi d'orienter une partie de ses actions vers une meilleure reconnaissance de ce dévouement. Simplifier et améliorer la qualité de vie des proches participe aussi de la construction d'une société plus solidaire et plus inclusive à laquelle nous œuvrons depuis 2017.

Dans ce cadre, l'Allocation journalière de présence parentale (AJPP) est une aide sociale pour les parents qui doivent modifier leur activité professionnelle ou leur recherche d'emploi pour s'occuper de leur enfant gravement malade, en situation de handicap ou accidenté, dont l'état demande la présence d'une personne à ses côtés. Cette prestation, basée sur une indemnité journalière versée par la Caisse d'allocations familiales (CAF) de 43,14 euros ou 51,25 euros si vous vivez seul, permet de bénéficier de 310 jours de congés indemnisés sur 3 ans dans la limite de 22 jours d'absence par mois.

Attribuée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur demande, l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) a, quant à elle, pour objectif de soutenir les parents dans l'éducation et les soins à apporter à l'enfant. Elle est versée mensuellement par la CAF ou la Mutuelle sociale agricole (MSA). Sans aucune condition de ressources jusqu'aux 20 ans de l'enfant, elle représente une base d'indemnités de 130,51 euros par mois, et dans certains cas sa durée peut être prolongée. Des compléments à l'AEEH peuvent être demandés selon divers critères comme les parents isolés, l'arrêt de travail d'un des deux parents, ou l'emploi d'une tierce personne, l'achat de matériel et équipement spécifique.

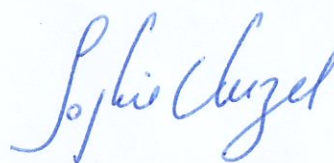
Au-delà, s'agissant de la gestion des demandes auprès des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), un accord de méthode inédit a été signé entre l'État et l'Assemblée des départements de France (ADF), pour optimiser de façon significative, sous deux ans, le pilotage et le fonctionnement des MDPH. Ainsi, la feuille de route MDPH 2022 fait de la maîtrise des délais de traitement et de l'accélération de l'attribution des droits à vie deux enjeux majeurs.

Enfin, j'ai transmis votre correspondance à Monsieur Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, afin qu'il prenne connaissance de votre démarche.

Telles sont les informations que je souhaitais porter à votre connaissance sur les actions conduites en faveur des enfants porteurs de trouble du neuro-développement et de leurs parents.

Soyez persuadé de mon engagement sans relâche pour améliorer la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et de leurs proches, en partant des besoins individuels et de votre expertise pour bâtir des solutions collectives.

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de toute ma considération.



Sophie CLUZEL